

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.11.126.B**

**Fourniture de
matériels et
matériaux
d'assainissement - lot
n°1 "fourniture fonte
de voirie et
accessoires" -
avenant n°1**

LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES
--

<u>Rapporteur</u> : Madame GODICHAUD

FOURNITURE DE MATERIELS ET MATERIAUX D'ASSAINISSEMENT - LOT N°1 "FOURNITURE FONTE DE VOIRIE ET ACCESSOIRES" - AVENANT N°1
--

Par délibération n° 8 B du 26 janvier 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour l'achat de fonte de voirie au service assainissement.

La commission d'appel d'offres du 26 mai 2010 a attribué le marché à la société PUM Plastiques à Champniers.

Ce marché ne prévoit pas actuellement dans son bordereau des prix unitaires la fourniture de tampons verrouillables à cadre rond.

Il convient donc d'ajouter le prix suivant au bordereau des prix unitaires :

« regards de chaussée classe D 400 RSEV avec rotule sans verrouillage en position ouverte (130°) cadre rond au prix de 189 € HT l'unité. »

Sous réserve de l'avis de la commission environnement - cadre de vie – construction du 19 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au lot 1 « fourniture fonte de voirie et accessoires », ayant pour objet l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
20 décembre 2010	20 décembre 2010